بسم الله الرحمن الرحيم

INSTITUT AL-HOUDAYBIYYA

Règlement intérieur

Ces règles protègent les élèves, les familles et les enseignants. Elles sont simples : merci de les lire en entier, et de les expliquer aux enfants.

1 L'esprit de l'institut

Nous apprenons la religion d'Allah. Chacun (élève, parent, enseignant, secrétariat) se comporte avec le bon comportement (*adab*) enseigné par le Coran et la Sunna : politesse, patience, sincérité et respect du temps des autres.

2 Des espaces séparés

- Les hommes ont des enseignants hommes, les femmes des enseignantes femmes.
- Chaque espace a son propre secrétariat. Vous écrivez seulement au secrétariat de votre espace.
- Pour les sœurs, la caméra n'est jamais obligatoire.
- À partir de 10 ans, les garçons et les filles sont dans des groupes séparés.

3 L'inscription

- L'inscription est faite par le secrétariat, après un échange avec l'élève ou avec le parent.
- Pour un enfant, c'est toujours un parent ou un tuteur qui inscrit.
- L'inscription vaut acceptation de ce règlement.

4 Le lieu du cours

- Les cours se font en direct, à distance : Zoom, Google Meet ou appel WhatsApp.
- L'élève et l'enseignant choisissent ensemble le moyen le plus simple. Tout changement est signalé au secrétariat.
- Le lien du cours est personnel : on ne le donne à personne.
- L'élève s'installe dans un endroit calme, avec une tenue correcte, comme dans une vraie classe.
- Personne n'enregistre, ne filme ou ne fait de capture d'écran du cours sans l'accord de l'enseignant et du secrétariat.

5 L'heure et les absences

- L'élève est prêt à l'heure prévue.
- Pour déplacer un cours, prévenez le secrétariat **au moins 24 heures avant** : le cours est alors reporté sans frais.
- Un cours annulé moins de 24 heures avant, ou manqué sans prévenir, est dû.
- Vous pouvez prévenir directement depuis votre espace en ligne : bouton « Prévenir d'une absence ».
- L'enseignant attend l'élève 15 minutes. Après 15 minutes sans nouvelles, le cours est compté comme manqué.
- Si l'enseignant est absent, le secrétariat vous prévient : le cours est assuré par un autre enseignant, rattrapé à un autre moment, ou annulé et non facturé. S'il est en retard, le temps perdu est rattrapé.
- Après trois absences de suite sans raison, le créneau peut être donné à un autre élève.

6 Le carnet de suivi : chacun voit la même chose

Après chaque cours, l'enseignant note dans le carnet de suivi de l'élève :

- si l'élève était présent ou absent, et la durée du cours ;
- ce qui a été appris ;
- ce qu'il faut réviser pour la prochaine fois.

L'élève, ou le parent pour un enfant, voit ce que l'enseignant a noté et **le confirme dans les 48 heures**. S'il y a une erreur, il le signale au secrétariat dans ce délai. Sans signalement, le cours est considéré comme confirmé.

Ce carnet sert de base au relevé du mois. Ainsi, l'élève, le parent, l'enseignant et le secrétariat ont toujours les mêmes informations.

7 Le paiement

- Vous payez **chaque mois d'avance**, à votre date d'inscription. Le relevé est prêt quelques jours avant, dans votre espace.
- Vous réglez avant la date indiquée, par le moyen indiqué par le secrétariat ; les frais d'envoi sont à la charge de la famille. Frais d'inscription : 10 € (6 500 F CFA), une seule fois.
- Un reçu vous est remis après chaque paiement.
- L'inscription se fait avec un engagement de 4 mois. Ensuite, vous pouvez arrêter à la fin de chaque mois payé, sans pénalité.
- Sans paiement 5 jours après la date, les cours sont mis en pause jusqu'au paiement.

8 Les enfants et les parents

- Pour les enfants de moins de 10 ans, un parent reste à côté pendant le cours.
- Le parent regarde le carnet de suivi chaque semaine et aide l'enfant à réviser.
- Le parent est la seule personne qui parle avec le secrétariat pour son enfant.

9 Le respect et les échanges

- Les questions sont les bienvenues. Les débats hors sujet ou les polémiques n'ont pas leur place en cours.
- En dehors du cours, les échanges avec l'enseignant concernent seulement les leçons. Pour tout le reste (horaires, paiement, problème), on écrit au secrétariat.
- Le secrétariat répond aux messages pendant ses heures de travail, avec patience. Merci de faire de même.
- Les supports donnés par l'institut sont pour l'élève seulement : on ne les partage pas et on ne les vend pas.

10 Si une règle n'est pas respectée

- Une première fois : un rappel du secrétariat.
- Si cela recommence : une pause des cours.
- En cas de manque de respect grave envers un enseignant, un élève ou le secrétariat : la fin de l'inscription, sans remboursement du mois en cours.

La direction de l'institut prend la décision finale.

J’ai lu et j’accepte ce règlement

Vous pouvez répondre simplement « J’accepte le règlement » au secrétariat sur WhatsApp, ou remplir ci-dessous.

Nom de l’élève

Nom du parent (pour un enfant)

Date

Signature